Mise a pied conservatoire

Par Bini62

Bonjour,
J'ai dénoncé des faits de harcèlement moral à mon égard en mai.
Suite a l'enquête de la société, il en ressort qu'il n'y a pas d'harcèlement moral avéré.
En juillet mon chef est partie 3 semaines en vacances. J'ai été manager par la personne dénommé au harcèlement moral ainsi qu'un autre cadre.
Au retour de cp de mon chef le 03 août, il me dit que je suis convoqué chez la RH. Une feuille m'attendait sur le bureau me notifiant qu'il envisageait de prendre à mon égard une mesure disciplinaire pouvant aller jusqu'au licenciement pour faute grave. Et avec les faits reprochés notification de mise a pied à titre conservatoire avec effet immédiat.
Convocation noté sur la feuille pour le 8 septembre en prenant en compte mes cp entre les deux dates(lettre remise en main propre et convocation)
Lors de la convocation je me suis fait assisté par une représentante du personnel et les faits expliques auquel je me suis justifié et répondu aux questions ne sont pour elle pas justifié pour une faute grave et licenciement.
Je soupçonne une vengeance de la dénonciation d'harcèlement
Nous sommes le 5 octobre et je n'ai aucune nouvelle et reçu aucun courrier. J'ai sollicité la délégué et elle me dit avoir sollicité la RH pour la décision mais aucun retour.
J'ai quand même eu le versement de mon salaire.
Je ne sais quoi faire et quel démarche effectué.
J'ai aussi entamé une reconversion professionnelle dans le cadre d'un projet de transition professionnelle et mon dossier est validé et accepté, j'ai la sensation qu'il essaie aussi de faire capoter mon projet.
Pouvez vous m'aider svp?
D'avance je vous remercie

Par morobar

Bonsoir,
Délai d'un mois maximum après l'entretien pour motif disciplinaire pour la notification du licenciement.
Dans quelques jours vous ne serez plus licenciable.

Par kang74

Bonjour

Au vu des dates , il est même possible qu'ils ne soient plus dans les clous .
Ce qui expliquerait le fait que Bini ait reçu son salaire (je n'a pas compris cette histoire de CP au milieu ...)

Je ne comprends pas bien en quoi ils feraient capoter votre projet de transition professionnelle, puisque pendant X temps vous êtes loin de l'entreprise , ce que vous verse l'employeur lui est remboursé et vous aurez la chance de partir de vous même après cette formation ...

Par Bini62

Bonsoir et merci beaucoup pour vos retours.
Pour mes cp, il est noté sur le courrier : nous avons programmé cet entretien en tenant compte de votre période de congés payés, allant du 7 août au 03 septembre
En gros mise a pied le 3 et 4 août ensuite cp puis reprise mise à pied dès le 04 septembre avec le rdv prealable le 8 septembre.
Pour mon projet je sais pas, à force je me fait des idées. Je suis depuis juin sous traitement antidépresseurs et anxiolytiques tellement ils m'ont démonté moralement.
Que voulez vous dire en disant qu'il ne serait plus dans les clous ?
J'ai bien en tête le délai d'un mois mais une fois le délai dépassé est ce a eux de me dire de revenir travailler ?

J'ai vraiment pas envie d'y retourner et de continuer à me rendre malade.
Les mots de la RH lors de l'entretien était on reviens vers vous mais pour le moment rien.
Je me dis que si c'était vraiment grave je serai déjà licensié ou alors il font trainer les choses, je sais plus quoi penser à force